



## COMMUNE DE ST SORLIN D'ARVES

Département de la Savoie – Arrondissement de St Jean de Maurienne

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31/01/2022 à 18 heures en Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 24 janvier 2022

**PRESENTS** : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, CHARPIN Sandrine, DAUPHIN Didier, DIDIER Guy, GHABRID Karim, JOSSERAND Clara, MORELON David, RAMOS CAMACHO Marie

**ABSENTS** : M. NOVEL Yoann

Madame CHARPIN Sandrine a été désignée secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les points à l'ordre du jour. Il propose à son Conseil Municipal d'ajouter 2 sujets à l'ordre du jour :**

- **Tyrolienne à virages : modification pour complément d'informations dossier de demande de subvention**
- **Marché lot 16 Ascenseur « requalification d'un centre de vacances en un bâtiment multifonctionnel » - retenue applicable suite retard d'exécution**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.**

#### **1. Approbation du protocole d'accord entre Monsieur et Madame CHAIX, la SAMSO et la Commune**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du protocole d'accord à intervenir entre Monsieur CHAIX-CAMES Jean-Philippe, Madame CHAIX Anne-Marie, la SAMSO et la Commune. Ce protocole a pour objet de définir les accords entre les parties pour le tracé de la télécabine.

#### **Décision : 10 voix pour**

APPROBATION du protocole d'accord tel que présenté

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ledit protocole.

#### **2. Approbation de la convention d'autorisation de passage pour la télécabine Liaison Express**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal de la convention d'autorisation de passage à intervenir entre les propriétaires fonciers et la Commune pour l'implantation de la télécabine Liaison Express.



MAIRIE - La Ville – 73530 ST SORLIN D'ARVES

Tél : 04 79 59 70 67 – Fax : 04 79 59 76 81

Courriel : [mairiestorlindarves@wanadoo.fr](mailto:mairiestorlindarves@wanadoo.fr)

Site : <http://www.mairie-saintsorlindarves.fr>



### **Décision : 10 voix pour**

APPROBATION de la convention d'autorisation de passage pour la télécabine Liaison Express  
AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions avec les propriétaires

### **3. Tarifs des indemnités de passage pour la télécabine**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que des indemnités de passage sont versées tous les deux ans aux propriétaires de fonciers impactés par le passage de remontées mécaniques et d'installations d'enneigement artificiel. Il présente à son conseil municipal les indemnités versées pour les installations actuelles.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les indemnités de base pour le survol de terrains et l'implantation de pylônes et/ou gare de la télécabine Liaison Express.

### **Décision : 10 voix pour**

FIXATION des indemnités pour la télécabine Liaison Express comme suit :

- 1.11 € par mètre linéaire de ligne
- 5.53 € par pylône
- 200 € par gare de départ ou d'arrivée de télécabine

Les indemnités seront révisées chaque année suivant l'indice des prix à la consommation – ensemble des ménages hors tabac identifiant 001763852 dont l'indice de base est 105.55 (valeur juillet 2021).

Si les propriétaires de foncier impacté par les gares de départ et d'arrivée souhaitent vendre leur terrain, il est décidé de fixer le prix d'achat à 3 € le m<sup>2</sup>.

### **4. Tyrolienne à virages : dossier de demande de subvention**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'une erreur matérielle a été relevée dans la rédaction d'approbation du dossier de demande de subventions pour la création d'une tyrolienne à virages : le montant de l'opération n'a pas été inscrit.

Monsieur le Maire présente la nouvelle rédaction de la délibération.

### **Décision : 10 voix pour**

APPROBATION de la modification de la délibération du 13/12/2021 avec ajout du montant de l'opération estimée à 757000 € HT

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour compléter les dossiers de demande de subvention avec cet élément

### **5. Marché lot 16 Ascenseur « requalification d'un centre de vacances en un bâtiment multifonctionnel » - retenue applicable suite retard d'exécution**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal des retenues appliquées à la société CFA DIVISION DE NSA, lot 16 ascenseur dans le marché « requalification d'un centre de vacances en un bâtiment multifonctionnel ».

Au vu du manque d'implication, des absences répétées aux réunions de chantier et aux retards d'exécution de CFA DIVISION DE NSA, la société OTIS a été mandatée pour mettre l'ascenseur en service en date du 09/3/2020.

Les professionnels de santé installés au 1<sup>er</sup> étage de ce bâtiment ont dû refuser des patients dans l'incapacité de monter les 2 étages d'escaliers extérieurs faute d'ascenseur. Leur perte financière a été estimée à 2300 €. La commune a donc décidé d'exonérer les loyers de l'année 2020 en dédommagement.

**Décision : 10 voix pour**

Appliquer la retenue de 2300 € à la société CFA DIVISION DE NSA

Encaisser cette retenue au même titre que les pénalités

Conserver cette retenue suite à l'exonération des loyers des locaux professionnels au cours de l'année 2020

Emettre un titre au compte 7788.

**6. Divers**

Le conseil municipal a décidé de dénommer la télécabine « La Sapinière ». Il transmettra son souhait à la SAMSO.

Discussions sur la proposition de SERHY pour l'aménagement d'une micro-centrale.

Discussions sur les travaux à l'école de Saint Sorlin d'Arves en lien avec le SIVOMA.

Informations sur les travaux d'élargissement de la RD pour 2022.

Informations sur la renégociation des loyers pour les infrastructures de télécommunications.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h35.